EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.041

L'an deux mil vingt trois, le trente mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 10
Procurations	: 2
Votants	: 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :
Mme Liliane COQUERY avait donné procuration à Mme THOMAS Corinne ;
M. Jean-Paul JALBY a donné procuration à M. CHAPUIS Philippe.

Absents excusés : M. PLISSON Alain et M. TOUZERY Jean-Pierre

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Objet :
Création d'un poste d'animation principal 1ème classe (avancement de grade)

Vu :
- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- le code général de la fonction publique ;
- les demandes d'avancement de grade formulées auprès du centre de gestion du cher ;

Un agent du service animation étant en mesure de bénéficier d'un avancement de grade, il convient que le Conseil prenne position sur l'évolution de carrière de cet agent.

Création de poste :
- création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er octobre 2023 ;

Suppression de poste :
le comité technique paritaire n'ayant pas encore rendu son avis sur la suppression de l'ancien poste, celui-ci sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
DECIDE de la modification du tableau des effectifs pour 2023 dans les conditions ci-dessus indiquées ;
INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 31 mai 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Aline MAITREPIERRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 31 mai 2023

MAIRIE de SAINT-SATUR
18 (Cher)